

**Votre contact**

Pour tout renseignement,
N'hésitez pas à contacter :
LAGARDE CLAUDE
Tél. : 09.69.32.03.19
Email : claude.lagarde@groupama-oc.com

BUREAU DES GUIDES D AUVERGNE
CHEZ M VIGOUROUX DAVID
1 CITE DU PARC
15000 AURILLAC

**COHESION – PLAN D'ASSURANCE DES ASSOCIATIONS
CONDITIONS PARTICULIERES**

CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

La caisse locale de
CL AMA AURILLAC

Et

BUREAU DES GUIDES D AUVERGNE
CHEZ M VIGOUROUX DAVID
1 CITE DU PARC
15000 AURILLAC

REFERENCES

N° du souscripteur	:	41183053
Date de prise d'effet des garanties	:	16/11/2020
Date de fin des garanties	:	-
Date d'échéance	:	01/01
N° de contrat	:	0003
N° du contrat remplacé	:	0002
Indice FFB de souscription	:	994,5 au 2 ^{ème} trimestre 2019
Indice AGIRC de souscription	:	0,438 au 1 ^{er} avril 2019

**GROUPAMA D'OC**

Siège social : 14, rue Vldailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX

www.groupama.fr

entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09





N° souscripteur : 41183053P

SOMMAIRE

L'ENTITE ASSUREE	3
LA DESCRIPTION DES ACTIVITES EXERCEES	3
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES	5
LA DEFENSE DES DROITS ET DES INTERETS	6
L'ASSURANCE DES PERSONNES	6
L'ASSURANCE DE VOS MANIFESTATIONS	6
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES	7
LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES	8
LE DETAIL DE LA COTISATION	8
LES INFORMATIONS CLIENT	9
LES MENTIONS LEGALES	9
LA CONCLUSION DE VOTRE CONTRAT	10

EDITO/G2SPFAGASCP/26-11-2020



GROUPAMA D'OC

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX
www.groupama.fr

entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



N° souscripteur : 41183053P

L'ENTITE ASSUREE

BUREAU DES GUIDES D AUVERGNE

Représentée par : Le Bureau

Statut de l'association : SYNDICAT LOCAL

Date de création de l'association : 10/10/2015

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :

LA DESCRIPTION DES ACTIVITES EXERCEES

Données générales :

Domaine d'activité (thème) de l'association : Activité physique et sportive

Activité principale déclarée aux statuts (objet social) :
ACTIVITE SPORT NATURE

Nombre d'adhérents : 12 personnes

Budget de fonctionnement : 100 000 €

Affiliation à une Fédération nationale : Non

Activités détaillées :

Activités d'hébergement :	Non	
Pratique(s) sportive(s) :	Oui	Sport(s) pratiqué(s) : - Canyoning - Escalade sur structure artificielle - Alpinisme - cascade de glace - Via ferrata - varappe
Activité d'enseignement :	Oui	Nombre de personnes bénéficiaires : 50
Activité voyage(s) séjour(s) :	Oui	Budget / CA : 50 000 € Zone de déplacement(*) De façon partielle ou en totalité en zone 2 ou zone 3
Activité étude(s) - conseil(s)	Non	
Activité de travaux - Livraison de produits :	Non	
Activité médicale(s)-paramédicale(s) :	Non	
Organisation de transport collectif de personnes :	Non	
Activité de transaction - Gestion immobilière :	Non	
Gestion des biens des incapables majeurs :	Non	
Production d'énergie :	Non	



GROUPAMA D'OC

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX

www.groupama.fr

entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



N° souscripteur : 41183053P

Activités détaillées :

Gestion d'un réseau d'adduction d'eau et/ou
d'une retenue d'eau sans digue(s) et sans
barrage(s) : Non

~~Gestion digue(s)-barrage(s) :~~ Non

Gestion de sites à caractère industriel,
commercial, agricole : Non





N° souscripteur : 41183053P

	Garanties souscrites	Limites de garantie
Responsabilité activité de transport collectif de personnes	Non	-
Responsabilité activité de gestion des biens des incapables majeurs	Non	-
Responsabilité activité d'organisation, de vente de voyages et/ou de séjours touristiques	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 5
Responsabilité activités médicales et paramédicales	Non	-
Responsabilité exploitation de digue et/ou de barrage	Non	-
Responsabilité activité de transaction et/ou de gestion immobilière	Non	-
Responsabilité après travaux et livraison de produits	Non	-
Responsabilité exploitation d'une installation de production d'électricité	Non	-
Responsabilité des assistants maternels agréés et des assistants familiaux agréés	Non	-
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	Non	-
Extension RCAE sites industriels, agricoles, commerciaux, ateliers, installations soumises à déclaration	Non	-
Responsabilité personnelle des dirigeants	Non	-

(*) Capital non indexé

LA DEFENSE DES DROITS ET DES INTERETS

	Garanties souscrites	Limites de garantie
Défense pénale et recours suite à accident	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Informations juridiques téléphoniques	Non	
Défense juridique Extension aux recours de l'association	Non	

L'ASSURANCE DES PERSONNES

Garanties non souscrites

L'ASSURANCE DE VOS MANIFESTATIONS

Garanties non souscrites



GROUPAMA D'OC

Siège social : 14, rue Vldailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX

www.groupama.fr

entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



N° souscripteur : 41183053P

LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Clause

Dans le présent est exclue la pratique du parapente

LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle s'élève à 520,36 € HT soit majorée des taxes en vigueur 567,19 € TTC

Dont 21,02 € HT au titre des garanties de protection juridique.

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : 1 FOIS PAR TIP

Cette cotisation est exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.

Cette cotisation est exigible intégralement à la souscription.





N° souscripteur : 41183053P

LES INFORMATIONS CLIENT

Informatique et Libertés

Les données personnelles vous concernant sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la gestion de votre demande. Elles sont destinées à votre assureur, à ses mandataires et sous-traitants, ainsi qu'aux organismes professionnels et administratifs dans le cadre d'obligations légales. Elles peuvent par ailleurs être utilisées à des fins de contrôle interne et dans le cadre des dispositions légales concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance, lors de la gestion des contrats, vos données peuvent être transmises à l'organisme professionnel ALFA ainsi qu'à des enquêteurs certifiés.

Vos données peuvent également être utilisées pour vous proposer des offres commerciales du groupe Groupama et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci - contre :

Vous pouvez également recevoir ces offres et informations par voie électronique (e-mail, sms...) : oui non
En justifiant de votre identité, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sans frais, aux informations vous concernant en vous adressant par courrier au siège social de l'assureur.

Réclamations

En cas de réclamation (désaccord ou mécontentement) relative à votre contrat, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou au siège de votre Caisse régionale (dont les coordonnées figurent aux présentes). Si la réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au service « réclamations » de votre Caisse régionale (dont les coordonnées figurent aux présentes). Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. Celle-ci sera traitée dans les deux mois au plus. Si tel n'est pas le cas, vous en serez informé. En dernier lieu, vous pouvez recourir à la Médiation de l'assurance dont les coordonnées sont disponibles sur le site groupama.fr ou auprès de votre Interlocuteur habituel. Si l'avis de la Médiation de l'assurance ne vous satisfait pas, vous pouvez éventuellement saisir la justice.

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama

Siège social : 8-10, rue d'Astorg

75383 PARIS Cedex 08

343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R 322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.



GROUPAMA D'OC

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX

www.groupama.fr

entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



N° souscripteur : 41183053P

LA CONCLUSION DE VOTRE CONTRAT

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),
- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),
- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

L'échéance annuelle du contrat est fixée le 01/01. A cette date, il se renouvelle d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par vous ou par nous dans les formes et les conditions prévues aux Conditions Générales.

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-231466 : modèle COH05 - édition octobre 2019
- Fascicule 'L'assurance des responsabilités de votre association' - Référence Imprimeur : 3350-231468 - modèle COH04 – édition avril 2018
- Fascicule 'La défense des droits et des intérêts de votre association' - modèle COH03 – édition mars 2016
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-231463 - modèle TCCOH06 - édition octobre 2019
- Convention Spéciale 'Activité d'enseignement et/ou de formation' - référence CS02 - édition octobre 2019
- Convention Spéciale 'Activité d'organisation, de vente de voyages et/ou de séjours touristiques' - référence CS05 - édition octobre 2019

Fait en double exemplaire à Balma

Le jeudi 26 novembre 2020

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,

Bon pour Accord

Le 1.12.20

Le souscripteur

Signature



* 4 1 1 8 3 0 5 3 0 0 0 3 0 0 1 C P *



GROUPAMA D'OC

Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 31131 BALMA CEDEX

www.groupama.fr

entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

EDITO/G2SPAGASCP/26-11-2020